



## PRÊT MATERIEL INFORMATIQUE CODEP83

Pour l'inscription informatique des participants aux différentes manifestations départementales, le Comité Départemental met à la disposition des clubs varois :

- 2 ordinateurs portables,
- 3 douchettes laser
- 1 convertisseur 12 V/220 V
- 2 clés USB pour faciliter le transfert des fichiers.

Ces prêts sont consentis aux conditions suivantes :

- Les clubs doivent en faire la demande par courriel, courrier ou téléphone.
- Le matériel est remis après dépôt d'un bulletin de prêt dûment rempli accompagné d'un chèque de caution.
- Cette caution s'élève à :
  - ❖ 150 € pour un ordinateur portable
  - ❖ 50 € pour une douchette.
  - ❖ 10 € pour le convertisseur.
- La prise du matériel se fera à la permanence du Comité départemental le lundi avant la manifestation. (permanence de 16h30 à 18h30).
- Le retour du matériel s'effectuera de la même manière le lundi suivant la manifestation.
- La caution ne sera rendue qu'après retour de la totalité du matériel et la vérification de son état.
- En cas de demandes simultanées pour un même jour, le Comité départemental se réserve le droit du choix.